

de

Dossier concernant un portrait
ancien, offert en vente par M^r
Louis Bockelacre.

960 2306

LOUIS COCKELAERE,

ARTISTE PEINTRE,

DESSINATEUR DES ANNALES DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE BELGIQUE

PROFESSEUR DE DESSIN.

RUE DES SABLONS, 6, BRUXELLES.

Bruxelles, le 27. Avril 1883



Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que le portrait de femme (asale) déposé dans la salle de la Commission est peint par S. Raas. C'est une bonne production du maître, elle a dû être retouchée en plusieurs endroits, le panneau étant atteint de la maladie dite lever qui fait éclater la couleur par petites parcelles.

Ces tableaux se rencontrent souvent en vente publique et se vendent de 80 à 400 francs. Selon la concurrence et le pleasing du modèle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux

Victor Le Roy
à Monsieur Victor Sténou,
Secrétaire de la Commission directrice
des Musées Royaux de peinture et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2306

Brux. 21 Avril 1883

à Mr. V. Le Roy
Expert des ell. Roy. &c

La Commission nous
prie de vouloir bien lui
faire connaître votre avis
sur l'attribution d'état
de Conservation & la valeur
d'un petit portrait (Sans
nom d'auteur) actuellement
déposé dans la Salle des
Réunions de la Com.

Agro. des. l'exp.

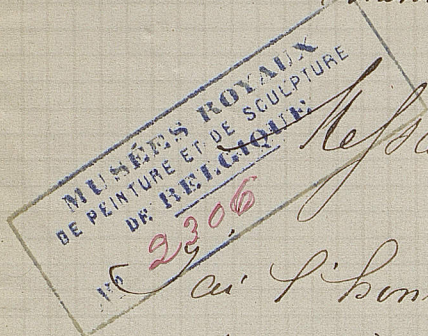
Le Secrétaire

RSK

Reçu en retour le tableau
Mentionné ci-dessus

Bruxelles, le 15 juin 1883.

Messieurs Louis Cockelaer



M. l'honneur de vous présenter
un portrait que je crois être digne
de figurer au Musée Royal de pein-
ture et qui ne doit coûter que
2 mille francs.

Entretiens Messieurs

Je vous prie d'agréer mes

Saluts très distingués

Vrais Cockelaer

Bruxelles le 29 mai 1883.

rue des Sablons, 6.

Messieurs les Membres de la Commission
du Musée Royal de peinture

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

2306

Brux. 3 Mars 1883

M^r Louis Cockelaere
Général des Sublans
Lg

La Commission des Musées
me charge de vous informer
qu'elle ne désire pas
acquiescer le portrait d'aucun
général accompagnant votre
lettre du 24 Mars d^r.

Uniquement en conséquence
faire réclamer ce portrait tablé
sur la présomption d'un
réceptif signé par vous
et après, M^r, l'op. de ma
Cour d^r. Le Secrétaire
Vlg